

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC

—
2011

I. Direction et Secrétariat général	1	VI. Service des bâtiments	52
1. Missions.....	1	1. Missions.....	52
2. Activités.....	1	2. Activités.....	52
3. Collaborations intercantionales.....	6	3. Récapitulation des dépenses pour le service.....	59
4. Affaires contentieuses.....	6		
5. Législation.....	6		
II. Service des constructions et de l'aménagement	7	VII. Etat du personnel	60
1. Missions.....	7		
2. Activités.....	7		
3. Coordination, gestion et études.....	7		
4. Aménagement cantonal.....	8		
5. Aménagement local.....	9		
6. Constructions.....	9		
7. Recours.....	9		
8. Commissions.....	10		
III. Service de l'environnement	10		
1. Missions.....	10		
2. Activités.....	11		
3. Protection des eaux.....	15		
4. Laboratoire et substances.....	19		
5. Protection de l'air.....	19		
6. Bruit et rayonnement non ionisant.....	21		
7. EIE, sol et sécurité des installations.....	21		
8. Déchets et sites pollués.....	23		
IV. Service des ponts et chaussées	25		
1. Missions.....	25		
2. Activités.....	25		
3. Section gestion financière.....	27		
4. Section administration.....	28		
5. Section gestion du réseau.....	29		
6. Section projets routiers.....	32		
7. Section entretien des routes.....	38		
8. Section lacs et cours d'eau.....	39		
V. Service des autoroutes	46		
1. Missions.....	46		
2. Activités.....	46		
3. Staff.....	47		
4. Ressources.....	47		
5. Elaboration – construction, aménagement, entretien, renouvellement (UPlaNS).....	49		

2011

que les négociations avec la Confédération en vue de la signature de la convention-programme «nature et paysage» pour la période 2012–2015.

Le BPNP a quitté à fin 2011 le bâtiment de la Chancellerie, à la rue des Chanoines, pour s'installer à la route de Bourguillon 3.

2.1.6 Développement durable

Le développement durable est de la responsabilité de la DAEC selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 juin 2008. Sa responsable fait partie du Secrétariat général. Elle a pour mission d'assurer l'application des principes de développement durable dans l'administration cantonale et de le promouvoir sous ses trois dimensions économie, social et environnement, dans les politiques sectorielles menées par les services. Cela concerne notamment les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, des bâtiments, du bureau, des achats et marchés publics, de l'énergie, de la cohésion sociale, de la santé, de la famille et du travail, de la gestion des ressources naturelles, de la formation, de la recherche, ainsi que du développement économique. La responsable développement durable apporte également dans la mesure du possible soutien et information aux communes, entreprises et citoyen-ne-s désirant renforcer la durabilité de leurs activités.

La stratégie Développement durable a été validée par le Conseil d'Etat en juin 2011. Pour sa mise en oeuvre, le Grand Conseil a voté un crédit d'engagement de 7 713 160 francs, à porter aux budgets des années 2012 à 2018 des différentes Directions. La stratégie a été élaborée par la responsable développement durable avec l'aide d'un Comité de pilotage stratégique et de six groupes de travail thématiques, internes à l'administration. Au Comité de pilotage, les Directions suivantes sont représentées: DAEC (présidence), DEE (vice-présidence), DFIN, DIAF et DSAS. La DICS et la Chancellerie ont participé à des groupes de travail et la DSJ a été intégrée selon les thèmes. Une Commission consultative «Développement durable», externe à l'administration, permet d'intégrer le point de vue de la société civile, c'est-à-dire des représentants des domaines environnement, social, économie, ainsi que de la politique, des communes et du milieu professionnel. Le Comité de pilotage et la Commission consultative sont permanents et ont des séances une à deux fois par an.

En 2011, le Comité de pilotage s'est réuni deux fois. La Commission consultative a eu une séance en début d'année et a pris position par écrit sur le projet de stratégie. Suite à la validation de la stratégie Développement durable par le Conseil d'Etat, les groupes de travail ont été dissous en juin 2011. La mise en oeuvre de la stratégie est dorénavant du ressort des responsables des actions et outils dans les différentes Directions, avec le soutien de la responsable développement durable.

La stratégie porte sur les domaines de compétence de l'Etat de Fribourg et se présente comme suit:

- > un état des lieux, qui montre de manière synthétique et illustrative ce que l'Etat fait déjà de manière durable;
- > six objectifs que l'Etat souhaite atteindre à moyen terme;
- > vingt et une actions à mettre en place dans les meilleurs délais et qui sont un pas vers la réalisation des objectifs de durabilité;
- > un processus d'évaluation de la durabilité des projets de lois et décrets fribourgeois;
- > un monitoring qui permet à l'aide d'indicateurs de voir où se situe le canton dans son développement vers la durabilité.

Mise en oeuvre de la stratégie Développement durable: Bien que le financement des 21 actions et des deux outils du développement durable débute essentiellement en 2012, la mise en oeuvre de plusieurs actions et outils a déjà commencé en 2011.

1 Urbanisation et mobilité

1.1 Plan de mobilité pour l'Etat – phase pilote: un projet pilote a démarré en été 2011 pour le futur site de Givisiez, dans lequel le Service de l'environnement (SEn), le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et la Section lacs et cours d'eau (SLCE – SPC) devraient emménager en 2014. Un groupe de travail a lancé une enquête de mobilité auprès des collaborateurs concernés. Sur cette base, le groupe est en train d'élaborer des objectifs et mesures de gestion de la mobilité qui seront soumis au Conseil d'Etat au printemps 2012.

2 Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie

2.1 Achats publics durables: la DAEC est en train de mettre sur pied une formation pour les responsables d'achats à l'Etat de Fribourg, qui devrait leur être proposée en été ou automne 2012.

2.2 Assainissement des bâtiments de l'Etat: -

2.3 Amélioration de la gestion environnementale de l'Etat et sensibilisation

2.3.1 Fournitures: en lien avec la nouvelle identité visuelle, le Conseil d'Etat a décidé de proposer à ses unités administratives du papier entièrement recyclé comme standard pour toutes les utilisations (label Ange bleu ou équivalent).

2.3.2 Déchets: une enquête sur la gestion des déchets de bureau auprès de toutes les unités administratives de l'Etat a été effectuée début 2011. Un rapport résumant l'état des lieux et indiquant les améliorations concrètes à entreprendre est en cours de rédaction.

2.3.3 Informatique: Le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) a commencé à élaborer fin 2011 un système permettant d'arrêter les ordinateurs personnels le soir et le week-end, de mettre progressivement en veille les équipements qui ne seraient pas utilisés pendant la journée et de paramétrer les imprimantes en recto-verso par défaut. La mise en oeuvre se fera par vagues progressives en 2012 dans toutes les unités administratives dont l'informatique est gérée par le SITel.

2.4 Participation de la population à la protection du climat: -

2011

3 Cohésion sociale, santé, famille et travail

3.1 Introduction de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS): plusieurs rencontres entre les différentes parties prenantes de l'EIS concernant l'ouverture d'un centre de requérants d'asile dans le canton de Fribourg ont eu lieu au cours de l'année 2011, afin de déterminer ensemble la teneur de l'offre de prestations de la Plateforme EIS.

3.2 Migration et communes sympas: différentes communes ont été contactées en vue d'élargir la phase pilote mise en œuvre à Marly. Cinq nouvelles communes, dont Bulle et Düdingen qui se sont déjà engagées formellement, devraient offrir une formation d'«Agent-e-s sympas» pour les bénévoles.

3.3 Sensibilisation au développement durable dans la formation continue de l'Etat: une formation sur l'outil d'évaluation de la durabilité «Boussole 21» sera intégrée dans l'offre de formation continue de l'Etat de Fribourg 2012. D'autre part, des réflexions ont débuté sur l'intégration du développement durable dans la formation continue.

4 Gestion des ressources naturelles

4.1 Planification et communication pour la revitalisation des cours d'eau: 200 kilomètres de cours d'eau ont fait l'objet de relevés écomorphologiques, données de base nécessaires à la planification de la revitalisation; deux séances avec les acteurs principaux des projets de revitalisation des cours d'eau de la plaine de Seedorf et de la Biorde ont été organisées en 2011 afin de dynamiser ces deux processus.

4.2 Gestion globale des eaux: un inventaire des ressources en eaux souterraines a été lancé en 2011 et devrait être finalisé au printemps 2012. Il permettra une meilleure protection de ces ressources.

4.3 Concept cantonal pour les réseaux écologiques: -

4.4 Entretien écologique des bordures de routes: le Service des Ponts et chaussées a organisé en automne 2011 un après-midi de formation à l'entretien écologique des bordures des routes cantonales pour les cantonniers. Un groupe de travail a lancé les premières réflexions en vue d'un relevé écologique des talus cantonaux, prévu au printemps 2012.

4.5 Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques: l'Etat de Fribourg a concrétisé sa volonté de construire un bâtiment exemplaire, dont le bois représente une part importante des matériaux, dans le cadre du concours d'architecture pour le bâtiment de la Police cantonale à Granges-Paccot. Le projet «Gangue» a été choisi en décembre 2011.

5 Formation et recherche

5.1 Groupe de promotion développement durable pour la scolarité obligatoire: -

5.2 Transition I – parrainage intergénérationnel: -

5.3 Stage développement durable: -

5.4 Formation «Accueil spécialisé à la ferme»: -

5.5 Formation continue en entreprise sociale: deux modules de deux jours dans le domaine de l'entreprise sociale seront proposés au printemps 2012 dans le cadre de la formation continue CAS en gestion durable.

5.6 Plate-forme éducation, formation et recherche en développement durable: -

6 Développement économique

6.1 Guide «PME et développement durable»: -

6.2 Certification en développement durable

6.2.1 Entreprises: -

6.2.2 Tourisme: des premiers contacts ont été pris avec un représentant des labels spécifiques au secteur touristique Steinbock et Ecolabel.

6.2.3 Agriculture: -

7 Outils de mesure

7.1 Evaluation de la durabilité: une formation de deux demi-jours sur l'outil d'évaluation de la durabilité «Boussole 21» a été élaborée. Intégrée dans l'offre de formation continue de l'Etat de Fribourg 2012, elle s'adresse en priorité aux personnes préparant des projets de lois et de décrets qui seront soumis à la «Boussole 21».

7.2 Monitoring du développement durable: Fribourg participe depuis 2010 au «Cercle Indicateurs», plate-forme destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes. Le relevé 2011 du canton de Fribourg est paru en novembre 2011. Les résultats détaillés sont sur le site de l'Office fédéral de la statistique (OFS – www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/04/01.html).

2.1.7 Politique des agglomérations

Lors de la séance du Conseil d'Etat du 18 août 2009, la responsabilité de la politique fédérale des agglomérations a été attribuée à la DAEC. La Confédération s'est engagée en 2001 dans la politique des agglomérations. Conçue sur le long terme et portant essentiellement sur la mobilité, l'environnement, l'aménagement du territoire et l'organisation institutionnelle, la politique des agglomérations a une importance indéniable et va fortement modeler la politique urbaine en Suisse. La Confédération lui a fixé comme objectif les points suivants:

- › Contribuer au développement durable de l'espace urbain suisse;
- › Participer au maintien de l'attractivité économique des zones urbaines et d'une qualité de vie élevée pour leurs habitants;
- › Maintenir un réseau polycentrique de villes et d'agglomérations;
- › Limiter l'extension spatiale des zones urbaines, les structurer et favoriser le développement de l'urbanisation vers l'intérieur.

Cette politique est en grande partie de la compétence des villes et des cantons, l'engagement de la Confédération se confinant à les inciter et à les soutenir. Les aides financières de la Confédération étant très conséquentes, elles sont conditionnées à des exigences élevées dans les domaines précités. Pour ce faire, les agglomérations doivent établir un projet d'agglomération, processus permanent de planification et de réalisation, et le soumettre à la Confédération qui les analyse et décide de son cofinancement. Les projets d'agglomération sont révisés tous les quatre ans.

Deux agglomérations, Fribourg et Bulle, ont remis un projet d'agglomération de 1^{re} génération à fin 2007 auprès de la Confédération. Pour les projets d'agglomération de 2^e génération,